

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Louis-Achille-Hyppolite Thorel, conservateur du canal de Charleroy.

(Voir le N^o 421 de la Chambre des Représentants , session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Par requête du 22 avril 1842. le sieur Thorel, né à Dunkerque (France), le 5 frimaire an XIII, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1828, époque à laquelle il a été employé à la construction et à l'exploitation du canal de Charleroy ; depuis le 31 décembre 1840, il remplit provisoirement, sous les ordres de M. l'Inspecteur des ponts-et-chaussées Vifquain, les fonctions de conservateur du dit canal.

Les renseignements recueillis établissent que le sieur Thorel tient une conduite exemplaire.

Les autorités consultées appuient sa demande que la Chambre des Représentants a prise en considération, par 51 suffrages contre 21.

DE RIDDER, Rapporteur.